

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
12445

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Aide du Département aux travaux de proximité - Année 2020 - 3ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département consacre au dispositif "Aide du Département aux travaux de proximité" 25 M € pour l'année 2020.

Deux répartitions de crédits ont été approuvées par les Commissions permanentes du Conseil départemental lors de ses réunions des 24 juillet et 25 septembre 2020, pour un montant total de 10 970 002 €

Le Département a été saisi par 47 communes, au titre d'une 3ème répartition de crédits, représentant 83 demandes de subventions départementales. Celles-ci figurent dans l'annexe 1.

Le montant total des subventions sollicitées s'élève à 4 423 128 €, sur une dépense subventionnable de 6 318 753 €HT.

Par ailleurs, la commune d'Eguilles sollicite une réaffectation de la subvention de 59 500 € allouée par la Commission permanente du 19 octobre 2018 pour l'extension de la crèche des Condamines, sur une dépense subventionnable de 85 000 €HT (dossier n°AC-9338) au profit de l'aménagement d'une terrasse extérieure, de vérandas, des abords, clôture et reprise du sol souple pour l'espace accueil de la crèche des Condamines (coût réel : 91 911,50 €HT), soit une subvention de 59 500 € sur une dépense subventionnable de 85 000 €HT (dossier n°AC-14539).

Cette réaffectation, présentée en annexe 2, est sans incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

